

# LANZA HAIR CARES

Le programme de bourses d'études Soins des cheveux L'Anza

## RÈGLEMENT OFFICIEL

- AUCUN ACHAT OU PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER CE CONCOURS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.
- IL S'AGIT D'UN CONCOURS AXÉ SUR LES COMPÉTENCES.
- L'OFFRE N'EST PAS VALIDE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.
- UNE DÉCLARATION SOUS SERMENT D'ADMISSIBILITÉ, UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET UNE ENTENTE D'ACCEPTATION DU PRIX PEUVENT ÊTRE REQUISES.
- TOUT LITIGE SERA RÉGLÉ UNIQUEMENT AU MOYEN D'UN ARBITRAGE CONTRAIGNANT, ET LES CANDIDATS RENONCENT À LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES RÉCLAMATIONS SOUS FORME DE RECOURS COLLECTIF.
- LE COMMANDITAIRE OBTIENT DE LA PART DES CANDIDATS LE DROIT DE PUBLIER ET D'UTILISER TOUT LE CONTENU SOUMIS DANS LE CADRE DU CONCOURS.
- NOTE À TOUS LES CANDIDATS MINEURS : VOUS DEVEZ DEMANDER À VOTRE PARENT OU TUTEUR LÉGAL LA PERMISSION ET DE L'AIDE POUR PARTICIPER. LE PARENT/TUTEUR LÉGAL DE CHAQUE GAGNANT MINEUR DEVRA PARTICIPER AU PROCESSUS DE REMISE DU PRIX ET DEVRA SIGNER LES DOCUMENTS D'ACCEPTATION DU PRIX, SINON LE PRIX POURRAIT ÊTRE ANNULÉ. LE PARENT OU LE TUTEUR LÉGAL DE CHAQUE CANDIDAT MINEUR ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ PAR CE RÈGLEMENT OFFICIEL, INDIVIDUELLEMENT ET AU NOM DU CANDIDAT MINEUR.

EN S'INSCRIVANT (OU EN PARTICIPANT AUTREMENT) AU CONCOURS, LES CANDIDATS ACCEPTENT CE RÈGLEMENT OFFICIEL, QUI CRÉE UN CONTRAT CONTRAIGNANT; LISEZ-LE DONC ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTICIPER. SANS LIMITATION, CE CONTRAT COMPREND L'OCTROI DE DROITS ET D'INDEMNISATIONS DE VOTRE PART AUX ENTITÉS DU CONCOURS ET UNE LIMITATION DE VOS DROITS ET RECOURS.

**1. Admissibilité.** Le programme de bourses d'études Soins des cheveux L'Anza (le « **Concours** ») est ouvert uniquement aux personnes (et non aux équipes) qui sont au moment et à la date de la soumission : (i) résidents légaux et physiquement situés dans l'un (1) des cinquante (50) États des États-Unis (y compris le District de Columbia) ou du Canada; (ii) âgées d'au moins dix-sept (17) ans; et (iii) soit : (a) actuellement inscrit à un programme de cosmétologie à temps plein dans une école accréditée aux États-Unis ou au Canada; ou (b) actuellement accepté afin de fréquenter (en 2023) une école accréditée offrant un programme de cosmétologie à temps plein aux États-Unis ou au Canada. Les employés, dirigeants et administrateurs de DAVEXLABS, LLC, faisant affaires sous le nom L'ANZA (« **Commanditaire** », « **nous** », ou « **notre** » ou « **nos** »), sa société mère, et chacune de ses sociétés affiliées, filiales, agences de publicité et de promotion, distributeurs et autres fournisseurs de prix respectifs (collectivement, les « **Entités du Concours** »), ainsi que chacun des membres de la famille immédiate de ces employés, dirigeants et administrateurs et/ou ceux qui vivent dans le même foyer (liés juridiquement ou non) ne sont pas admissibles à participer au Concours ou à gagner un prix. Aux fins de ce Concours, les membres de la famille immédiate désignent le conjoint, le partenaire, les parents, les tuteurs légaux, les beaux-parents, les grands-parents, les frères et sœurs, les enfants et les petits-enfants et ceux qui vivent dans le même foyer désignent les personnes qui partagent la même résidence au moins trois (3) mois par année, qu'elles soient juridiquement liées ou non. L'offre n'est pas valide là où la loi l'interdit. En s'inscrivant ou en participant au Concours, les candidats acceptent d'être liés par le présent « **Règlement officiel** » et les décisions des Juges (définies ci-dessous) et/ou du Commanditaire, qui sont exécutoires et définitives sur les questions liées au présent Concours, y compris, sans s'y limiter, l'interprétation du Règlement officiel.

**2. Période de participation.** Le Concours débute vers 9 h, heure du Pacifique (« **HP** »), le 15 avril 2023 et toutes les participations doivent être reçues par le Commanditaire au plus tard à 23 h 59, HP le 30 septembre 2023 (la « **Période de participation** »).

**3. Comment participer.** Pour participer au Concours, pendant la Période de participation, visitez le site Web du Concours à l'adresse <https://www.lanza.com/scholarship2023/> (le « **Site Web du Concours** ») ou suivez autrement l'appel à l'action figurant dans toute publicité pour le Concours. Le site Web du Concours contiendra une description du Concours et de la candidature officielle (la « **Candidature** »). La Candidature exigera que vous soumettiez les informations minimales suivantes au format écrit (et toute autre information demandée sur la Candidature) :

A. Détails de base :

- Nom complet
- Adresse postale complète :
- Pseudonymes des médias sociaux :
- Date de naissance :
- Où ils ont entendu parler de la bourse :
- Cases/Réponses courtes :
  - Quelle licence recherchez-vous? (case – 1. Cosmétologie 2. Barbier 3. Je ne sais pas)
  - Êtes-vous déjà inscrit à un programme de cosmétologie accrédité aux États-Unis ou au Canada? (Case à cocher : Oui/Non)
  - Si oui, veuillez indiquer le nom/l'adresse de l'école

B. Réponse personnelle :

- Qui/Qu'est-ce qui vous a inspiré à poursuivre une carrière dans l'industrie de la beauté?
- Expliquez pourquoi vous pensez que vous devriez être choisi(e) pour recevoir une bourse d'études.
- Parlez-nous d'une situation où vous avez dû sortir des sentiers battus pour résoudre un problème ou atteindre un objectif.
- Quels sont vos objectifs de carrière immédiats après avoir obtenu votre licence?
- Où espérez-vous être dans dix (10) ans?

C. \*Soumission vidéo : Si vous souhaitez soumettre une vidéo (d'une durée maximale de cinq (5) minutes) comportant vos réponses à la section Réponses personnelles, vous pouvez le faire au lieu de soumettre un écrit. Veuillez indiquer que vous allez soumettre une vidéo dans cette zone en cochant la case. **\*\*Inclure les spécifications vidéo\*\*\*** et vous devez joindre un lien YouTube ou Dropbox à votre soumission vidéo. Une soumission vidéo n'est pas requise pour présenter une Candidature. Cependant, les candidats doivent soumettre des réponses écrites aux questions ou une réponse vidéo aux questions. Aux fins de ce Concours, une Soumission est un fichier vidéo, de rédaction et/ou photographique qui respecte les exigences techniques, créatives et juridiques divulguées sur le site Web du Concours et ailleurs dans le présent Règlement officiel, y compris, sans s'y limiter, les Directives relatives au contenu (définies ci-dessous).

D. Lettre de recommandation : Soumettez une lettre de recommandation d'un formateur ou d'un employeur qui se porte garant de votre potentiel incroyable.

E. Photos : Soumettez trois (3) photos d'œuvres artistiques sur un ami, un membre de la famille ou une tête de mannequin. Les formats acceptés : JPEG, PSD ou TIFF.

Aux fins de ce Concours, une Soumission est une Candidature qui doit inclure un ou plusieurs fichiers vidéos, de rédaction et/ou photographiques (individuellement, une « **Soumission** ») qui respecte les exigences techniques, créatives et juridiques divulguées sur le Site Web du Concours et ailleurs dans le présent Règlement officiel, y compris, sans s'y limiter, les Lignes directrices sur le contenu (définies ci-dessous).

Limite d'une (1) Candidature par personne/adresse courriel pour le Concours. Une Candidature/Soumission peut, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, être rejetée si elle ne respecte pas les exigences techniques, créatives et juridiques divulguées sur le Site Web du Concours et dans le présent Règlement officiel. L'horloge de la base de données du site Web du Concours du Commanditaire sera le chronomètre officiel du Concours. Ceux qui ne suivent pas toutes les instructions, ne fournissent pas les renseignements requis dans leur Candidature ou ne respectent pas le présent Règlement officiel ou d'autres instructions du Commanditaire peuvent être disqualifiés à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Toutes les Candidatures qui sont en retard, illisibles, incomplètes, endommagées, détruites, falsifiées ou autrement non conformes au Règlement officiel peuvent être disqualifiées du Concours à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Les

Candidatures générées par script, macro ou autre moyen automatisé et la saisie par tout moyen qui mine le processus de saisie sont nulles. Toutes les Candidatures deviennent la propriété physique du Commanditaire et ne feront l'objet d'aucun accusé de réception et ne seront pas renvoyées. L'assurance de la livraison des Candidatures relève de l'entière responsabilité du candidat.

En cas de litige quant à l'identité de tout candidat qui soumet une Candidature, la Candidature sera réputée soumise par le titulaire du compte de courriel ou d'un autre compte (*p. ex.*, Facebook) à partir duquel elle a été envoyée, mais seulement si cette personne est par ailleurs admissible. Le « titulaire du compte » est la personne à qui une adresse courriel ou un nom d'utilisateur a été attribué par l'entité responsable de l'attribution (*p. ex.*, Yahoo). Les gagnants (définis ci-dessous) peuvent être tenus de prouver qu'ils sont le titulaire du compte enregistré. Si un différend ne peut être résolu à la satisfaction du Commanditaire, la Candidature sera jugée inadmissible. Le Commanditaire et les entités affiliées ne sont pas responsables des Candidatures perdues, mal acheminées, égarées, volées, altérées, supprimées ou non valides.

**4. Directives relatives au contenu de la soumission.** Les Soumissions qui ne répondent pas aux « **Directives relatives au contenu** » suivantes peuvent être disqualifiées ou retirées du site Web du Concours (le cas échéant), chacune à la seule et absolue discrétion du Commanditaire; lisez et suivez donc ces Directives relatives au contenu :

- Les Soumissions doivent se conformer au présent Règlement officiel et à toutes les Conditions d'utilisation affichées sur le Site Web du Concours, et respecter toutes les spécifications ou exigences indiquées sur le Site Web du Concours et toute autre publicité pour le Concours.
- Pendant la Période de participation, les Soumissions ne peuvent être affichées ou distribuées que par nous et vous devez conserver tous les droits, sans obligation de tiers, de nous transférer votre Soumission si vous êtes sélectionné comme Gagnant.
- À l'exception du matériel qui est du domaine public, chaque Soumission, dans son intégralité, doit constituer une seule œuvre du matériel original créé par le candidat, ou concernant lequel le candidat détient tous les droits requis pour se conformer au présent Règlement officiel, et doit pouvoir être présentée dans un forum public.
- Les Soumissions ne doivent pas avoir été présentées antérieurement dans le cadre d'un concours de quelque nature que ce soit ni exposées ou affichées publiquement (c.-à-d. divulguées au-delà de votre cercle immédiat d'amis et de membres de votre famille), par quelque moyen que ce soit auparavant.
- À l'exception du matériel relevant du domaine public, les Soumissions doivent inclure uniquement le matériel créé par le candidat, ou pour lequel le candidat dispose de tous les droits requis pour se conformer au présent Règlement officiel, et ne doivent pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de toute autre personne ou entité. Le Commanditaire n'autorise pas la violation des droits d'autrui et toute utilisation de matériel qui enfreint les droits de tiers constitue un motif de disqualification du Concours et peut engager votre responsabilité. Ne copiez pas votre film, livre ou photo préféré(e) et n'incluez pas de matériel, d'images, de graphiques, de musique ou de marques de commerce appartenant à des tiers, et n'intégrez pas les noms, les voix, l'image ou les personnages autres que vous-même, à moins d'avoir obtenu tous les droits nécessaires pour vous permettre de les utiliser dans le cadre de votre Soumission et d'accorder les droits accordés dans les présentes au Commanditaire.
- Les Soumissions ne doivent pas inclure de matériel qui : (a) soit sexuellement explicite, indécent, obscène, violent, haineux, tortueux, diffamatoire, calomnieux ou diffamatoire, (b) est désobligeant ou favorise le sectarisme, le racisme, la haine ou le préjudice à l'encontre d'un groupe ou d'une personne ou favorise la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge, (c) viole la confidentialité ou les droits de publicité de toute personne, vivante ou décédée, (d) est illégal, (e) est nocif pour les autres utilisateurs du site Web du Concours, comme les virus, chevaux de Troie ou autres technologies qui pourraient avoir un impact négatif sur le Concours, et/ou (f) est désobligeant pour le Commanditaire ou est incompatible avec les images positives et/ou la clientèle auxquelles le Commanditaire souhaite s'associer (à la seule et absolue discrétion du Commanditaire).

- Les Soumissions ne doivent pas révéler de renseignements personnels sur une autre personne, y compris l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, le numéro de carte de crédit d'une autre personne ou tout renseignement qui pourrait être utilisé pour suivre, contacter ou usurper l'identité de cette personne.
- Les candidats doivent avoir l'autorisation de toute personne qui apparaît dans leur Soumission (p. ex., les membres de leur famille, leurs amis ou d'autres personnes).
- Aucun décor de fond ne doit apparaître dans les Soumissions à moins qu'il s'agisse d'une œuvre originale du candidat. Toute œuvre d'art, peinture murale, etc. qui peut être vue dans les Soumissions doit être créée uniquement par le candidat, ou bien le candidat doit être le seul propriétaire de tous les droits d'auteur qui y sont associés.
- Les candidats ne doivent pas soumettre une Soumission qui, si elle est sélectionnée, ne peut pas être attribuée au Commanditaire comme prévu ci-dessous.

**5. Propriété intellectuelle.** Le Candidat, lors de la présentation de sa Soumission au Concours, accorde irrévocablement au Commanditaire, et à chacun de ses titulaires de licence, successeurs et ayants droit, la licence non exclusive, perpétuelle, sans redevances et le droit d'utiliser et d'exploiter autrement les Soumissions, et toutes les images, le texte et le matériel qui y sont inclus ou qui y sont représentés, en tout ou en partie, de quelque manière ou sur quelque support que ce soit, actuellement ou ultérieurement connu ou conçu (y compris, sans limitation, les CD, les médias en continu, un film, la télévision, les vidéocassettes, l'impression, les appareils interactifs, les médias mobiles, les systèmes Internet et en ligne), dans l'univers et dans toutes les langues, y compris, sans limitation, le droit d'afficher, de reproduire, recréer, d'enregistrer, effectuer, exposer, de distribuer, copier, modifier, changer, d'ajouter, de soustraire, d'attribuer un autre titre et d'adapter s'y rapportant, de le combiner avec d'autres documents et de l'utiliser et de l'exploiter d'une autre manière sans avoir à indemniser ou attribuer quoi que ce soit à des candidats ou à des tiers; à l'exception de l'attribution du prix au Gagnant dans le cadre de ce Concours. Les Candidats conviennent que pendant la Période de participation, ils ne doivent pas effectuer, et ne doivent pas permettre, toute autre utilisation, affichage ou distribution publique des Soumissions, et ils doivent conserver tous les droits libres de toute charge afin que, si le Commanditaire le souhaite, les candidats puissent céder tous les droits se rapportant aux Soumissions s'ils sont sélectionnés comme Gagnants. Le Commanditaire et chacun de ses successeurs, ayants droit et titulaires de licence auront le droit d'effectuer des œuvres dérivées illimitées à partir des Soumissions, de céder ou de transférer tout ou partie des droits accordés des Commanditaires et d'accorder des sous-licences illimitées à plusieurs niveaux. Sans limiter ce qui précède, le Commanditaire aura le droit d'utiliser les Soumissions soumises dans le cadre du Concours, ainsi que toutes les images, tous les textes et tous les documents qui y sont inclus ou représentés (le cas échéant), dans le cadre de tout(e) marchandisage, publicité, marketing, promotion ou à toute autre fin commerciale ou non commerciale. Par les présentes, les Candidats renoncent et abandonnent à jamais à tous les « droits moraux (droit moraux) » maintenant ou ultérieurement reconnus dans le cadre des Soumissions présentées dans le cadre du Concours. Les Candidats reconnaissent que, comme condition de participation au Concours et/ou de sélection comme Gagnants, le Commanditaire peut demander que la Soumission du candidat, et tous les droits y afférents, soient cédés au Commanditaire et les candidats peuvent être tenus de confirmer cette cession en remplissant et en soumettant les Documents d'acceptation du prix (définis ci-dessous) (et tout autre document raisonnablement requis par le Commanditaire) ou ce candidat sera autrement disqualifié de la réception de son prix. Les candidats doivent conserver la capacité de céder tous ces droits au Commanditaire, sans aucune limitation, restriction ou obligation de tiers. Les candidats conviennent que le Commanditaire aura la seule discrétion de déterminer l'étendue et la manière d'utiliser les Soumissions et qu'il n'est pas tenu d'utiliser les Soumissions. Les candidats conviennent que ni le Commanditaire ni ses agents ne seront responsables du retour ou de la préservation des Soumissions soumises. Toutes les Soumissions affichées sur le Site Web du Concours ou ailleurs peuvent être consultées par toute personne ayant accès à Internet.

Chaque candidat reconnaît que les Soumissions ne sont pas soumises en toute confidentialité ou en fiducie au Commanditaire et qu'aucune relation confidentielle ou fiduciaire n'est prévue ou créée. Chaque candidat reconnaît que le Commanditaire et d'autres candidats peuvent avoir créé des idées et des concepts contenus dans leurs Soumissions qui peuvent avoir des similitudes avec sa propre Soumission, et qu'il ou elle n'aura droit à aucune rémunération ou aucun droit de négocier avec les Entités du Concours en raison de ces similitudes. Nonobstant toute coutume et pratique dans l'industrie de payer une personne pour une idée (le cas échéant), aucune disposition des présentes ne créera un contrat implicite ou explicite afin de rémunérer les candidats pour leurs Soumissions et aucune Entité du Concours n'est tenue de payer ou de rémunérer autrement les candidats pour l'une de leurs idées ou leur matériel dans toute communication avec le Commanditaire, quelle qu'elle soit. Les Soumissions ne sont pas confidentielles et les seules obligations des Entités du Concours envers les candidats concernant les Soumissions sont celles spécifiquement énoncées dans le présent Règlement

officiel. Les décisions du Commanditaire sont définitives et exécutoires pour toutes les questions relatives à ce Concours, y compris l'interprétation et l'application du présent Règlement officiel. Le Candidat, en participant au Concours, sauf là où la loi l'interdit, autorise le Commanditaire et ses délégués à utiliser son nom, son adresse (ville et État), sa photographie, sa voix et/ou d'autres ressemblances et renseignements sur les prix à des fins publicitaires, commerciales et promotionnelles sans autre rémunération, dans tous les médias connus actuellement ou découverts ultérieurement, dans le monde entier à perpétuité, sans avis, examen ou approbation. Le Commanditaire se réserve le droit de demander au candidat à tout moment une preuve que le candidat conserve tous les droits nécessaires dans sa Soumission afin d'accorder au Commanditaire les droits requis aux présentes sous une forme acceptable pour le Commanditaire. Le défaut de fournir une telle preuve peut entraîner, entre autres, la disqualification du candidat du Concours.

**6. Déclarations, garanties et indemnité.** En participant au Concours, le candidat déclare et garantit qu'il ou elle a lu, compris, accepté et respectera le Règlement officiel. Le Candidat déclare et garantit en outre que sa Soumission et tout le matériel et toute la matière qu'elle contient : (a) (à l'exception des éléments qui relèvent du domaine public) sont entièrement originaux eu égard à ce candidat et ne sont pas une copie ou une imitation de tout autre matériel, ou que le candidat dispose de tous les droits nécessaires pour accorder au Commanditaire les droits accordés en vertu des présentes et les exercer sans obligation ou responsabilité envers un tiers; (b) n'enfreindra ni ne violera aucun droit, y compris, sans limitation, tout droit personnel (*p. ex.*, diffamation, confidentialité, information trompeuse, droit moral, etc.) ou tout droit exclusif (*p. ex.*, droits d'auteur, marque de commerce, droits eu égard aux idées, etc.) de toute personne ou entité et leur utilisation n'entraînera aucune responsabilité ni obligation de la part de tiers; et (c) ne font pas l'objet d'un litige éventuel ou en cours, une réclamation ou un litige qui pourrait donner lieu à un litige, qui affecte négativement ou de quelque manière que ce soit nuit, altère ou diminue les droits accordés en vertu des présentes ou leur valeur. Le Candidat déclare et garantit en outre qu'il ou elle a le droit d'accepter et d'exécuter pleinement le présent Règlement officiel et qu'il ou elle s'est conformé(e) et a obtenu toutes les autorisations, licences et tous les consentements nécessaires à la présentation de la Soumission et à l'utilisation de la Soumission, et pour vérifier la conformité aux exigences susmentionnées. Le Candidat accepte de fournir au Commanditaire, à la demande du Commanditaire, des copies de toutes ces autorisations, licences et de tous ces consentements. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier et/ou de ne pas publier sur le Site Web du Concours toute Soumission que le Commanditaire juge non conforme au présent Règlement officiel, d'apporter les modifications nécessaires à toute Soumission pour la rendre conforme, ou d'exiger que le candidat le fasse. Le Candidat reconnaît et convient en outre qu'il ou elle n'a pas précédemment accordé, cédé ou autrement grevé sa Soumission, ou toute image, tout texte et tout matériel qui y est décrit, à un autre tiers. De plus, le candidat déclare et garantit que l'utilisation par le Commanditaire de toute Soumission, y compris les images, le texte et le matériel qui y sont décrits, ne violera pas une entente que ce candidat a signée. Le candidat accepte d'indemniser et de dégager les Parties exonérées (définies ci-dessous) de toute réclamation de tiers, dans la mesure où elle découle de ou se rapporte à toute violation de toute déclaration, garantie ou tout engagement effectué, donné ou pris par le candidat en lien avec son acceptation du présent Règlement officiel ou des activités du Concours.

**7. Déterminer les Gagnants.** Après la fin de la Période de participation, chaque Candidat/Soumission sera examiné(e) par une équipe de juges (les « **Juges** ») constituée par le Commanditaire, qui examinera et jugera toutes les Soumissions admissibles en fonction des critères de jugement suivants (collectivement, les « **Critères de jugement** ») :

- 25 % : Créativité;
- 25 % : Originalité;
- 25 % : Exécution (*p. ex.*, grammaire); et
- 25% Lettre de recommandation.

En fonction de la note totale attribuée par les Juges à chaque Soumission à l'aide des Critères d'évaluation, un (1) Grand prix, et deux (2) Soumissions gagnantes finalistes seront finalement sélectionnées par les juges et chaque personne qui a soumis une Soumission sélectionnée seront des « **Gagnants** » potentiels, sous réserve de la confirmation que les Gagnants potentiels ont satisfait aux exigences d'admissibilité et respecté le présent Règlement officiel. S'il y a une égalité après que les Juges ont appliqué les Critères d'évaluation, le Commanditaire fera appel à un Juge afin d'appliquer les mêmes Critères d'évaluation pour briser l'égalité et déterminer les Gagnants.

**8. Avis au Gagnant.** Les Gagnants potentiels seront avisés par la poste, par courriel ou par toute autre méthode (telle que sélectionnée par le Commanditaire) le ou vers le 1er juillet 2023, à moins que le Commanditaire n'ait prolongé le délai. Le Commanditaire n'est pas responsable des coordonnées fausses, incorrectes, modifiées, incomplètes ou illisibles. L'avis est réputé avoir été donné immédiatement après l'envoi d'un courriel ou d'un autre message électronique, un (1) jour après l'envoi par un service de livraison ou deux (2) jours après l'envoi. Le ou les Gagnant(s) potentiels devront signer et renvoyer une déclaration sous serment d'admissibilité, une décharge de responsabilité, une décharge de publicité et des

ententes de services et d'exécution (collectivement, les « **Documents d'acceptation du prix** ») dans les sept (7) jours suivant la date d'émission. Si ces documents ne sont pas renvoyés dans le délai spécifié, si un prix ou un avis de prix est renvoyé comme non livrable, si le Commanditaire n'est pas en mesure de communiquer avec un Gagnant potentiel ou si un Gagnant potentiel ne se conforme pas au présent Règlement officiel, le prix sera annulé et, à la discrétion du Commanditaire, un autre gagnant sera sélectionné. Les parents ou les tuteurs légaux d'un gagnant n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans son État de résidence peuvent également être tenus de signer les Documents d'acceptation du prix pour que le Gagnant soit admissible à recevoir son prix.

La non-conformité entraînera la disqualification et l'attribution du prix à un autre gagnant. Si un Gagnant potentiel est jugé inadmissible, ou s'il ou elle n'a pas respecté le présent Règlement officiel, ou refuse un prix pour quelque raison que ce soit avant l'attribution, ce Gagnant potentiel peut être disqualifié et un autre gagnant potentiel peut être sélectionné. Le Commanditaire n'est pas responsable des efforts tardifs, perdus, endommagés, interceptés, mal acheminés ou infructueux afin d'aviser un Gagnant potentiel.

**9. Prix et valeurs.** Les prix qui seront remis dans le cadre de ce Concours sont les suivants : Grand prix [1] : bourse d'études de 10 000 \$; Prix finalistes [2] : bourse d'études de 5 000 \$.

Une bourse d'études accordée dans le cadre de ce Concours doit être utilisée en lien avec les frais de scolarité, les frais, les livres, les fournitures et l'équipement requis pour le programme scolaire/de cosmétologie accrédité du Gagnant en 2023. La bourse d'études peut ne pas couvrir les frais de subsistance comme les frais de dortoir, le loyer d'appartement, la nourriture, le transport ou d'autres dépenses connexes. La bourse d'études sera accordée sous forme de chèque payable au gagnant de la bourse d'études sur présentation d'une preuve de l'inscription au programme et du paiement des dépenses admissibles dépassant le montant du prix. Si la preuve d'un montant inférieur est présentée par le Gagnant (*c.-à-d.* qu'un montant payé est inférieur à 5 000 \$), le montant inférieur sera attribué à titre de prix. La preuve d'inscription et les dépenses admissibles doivent être soumises dans les six (6) mois après avoir gagné le Concours à titre de condition pour recevoir le prix. La bourse d'études du prix ne sera accordée au candidat gagnant que sur présentation d'une preuve d'inscription et de paiement des dépenses admissibles.

Les prix ne sont pas transférables, ne peuvent être échangés contre des espèces, équivalents ou substitutions, sauf à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Tous les détails du prix non précisés dans le présent Règlement officiel seront déterminés à la seule et absolue discrétion du Commanditaire. Les détails et la disponibilité des prix sont sujets à changement et aux règles et restrictions du fournisseur de prix, et si le Commanditaire n'est pas en mesure de fournir ses prix à un Gagnant, le Commanditaire peut choisir de fournir aux Gagnants la valeur approximative de cet article en espèces ou d'attribuer un autre prix de valeur comparable ou supérieure. Dans le cas où un Gagnant (et/ou son ou ses compagnon(s) (le cas échéant)) adopte un comportement qui (selon ce que le Commanditaire ou tout fournisseur de prix détermine à sa seule et absolue discrétion) est désagréable, inapproprié ou menaçant, illégal ou qui vise à agacer, à abuser, à menacer ou à harceler toute autre personne. Tous les prix sont attribués « **TELS QUELS** » et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite (y compris, sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier). Les Gagnants de prix seront seuls responsables de toutes les taxes fédérales, étatiques, locales et/ou provinciales, et de tous les autres frais ou coûts associés aux prix qu'ils reçoivent, qu'ils soient utilisés ou non, en tout ou en partie. La valeur au détail approximative (« **VDA** ») des prix est basée sur les renseignements disponibles fournis au Commanditaire et la valeur de tout prix attribué à un Gagnant peut être déclarée à des fins fiscales, comme l'exige la loi. Les Gagnants peuvent être tenus de fournir au Commanditaire un numéro d'assurance sociale valide avant que le ou les prix ne soient attribués aux fins de déclaration fiscale. Un formulaire 1099 de l'IRS peut être émis au nom des Gagnants, ou s'il s'agit d'un mineur dans la juridiction dans laquelle il ou elle réside, au nom de son parent ou tuteur légal, pour la valeur réelle des prix reçus. Les prix non réclamés seront perdus. La VDA totale de tous les prix attribués dans le cadre de ce Concours est de vingt mille dollars (20 000 \$).

**10. Conditions générales.** Les Parties exonérées (telles que définies ci-dessous) ne sont pas responsables de Candidatures perdues, en retard, incomplètes, inexactes, volées, mal dirigées, non livrées, retardées, brouillées ou endommagées; ou en cas de perte, d'interruption ou d'indisponibilité du réseau, du serveur, du Fournisseur d'accès à Internet (FAI), du site Web, ou d'autres connexions, de la disponibilité ou de l'accessibilité ou de la mauvaise communication ou d'un ordinateur défectueux, d'un satellite, de transmissions par téléphone ou par câble, de lignes, ou d'une défaillance technique ou de transmissions mélangées, brouillées, retardées ou mal dirigées ou des défaillances, échecs ou difficultés matérielles ou logicielles, ou d'autres erreurs ou difficultés de quelque nature que ce soit, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques, informatiques, de réseau, typographiques, d'impressions ou autrement en lien avec le Concours, y compris, sans limitation, les erreurs ou difficultés qui peuvent survenir en lien avec l'administration du Concours; le traitement des Candidatures, l'annonce des prix ou dans tout matériel lié au Concours. Les Parties exonérées ne sont pas non plus responsables des informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les utilisateurs du site Web du

Concours, la falsification, le piratage ou tout équipement ou toute programmation associé(e) ou utilisé(e) dans le cadre du Concours. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des blessures ou des dommages causés à l'ordinateur des participants ou de toute autre personne en lien avec ou résultant de la participation à ce Concours ou du téléchargement de matériel provenant du Site Web du Concours ou de l'utilisation du site Web du Concours. Les personnes qui trafiquent ou abusent de tout aspect du Concours ou du Site Web du Concours ou qui enfreignent le présent Règlement officiel, tel que déterminé uniquement par le Commanditaire, peuvent être disqualifiées et toutes les participations associées annulées, le tout à l'entière discrétion du Commanditaire. Si une partie du Concours devait être, de l'avis exclusif du Commanditaire, compromise par un virus, des vers, bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes qui, de l'avis exclusif du promoteur, corrompent ou altèrent l'administration, la sécurité, l'équité ou le déroulement normal, ou la soumission de Candidatures, ou si le Concours n'est pas en mesure de se dérouler comme prévu pour toute autre raison, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, modifier ou résilier le Concours et, en cas de résiliation, à sa discrétion, de sélectionner le Gagnant potentiel parmi tous les Gagnants admissibles et non suspects reçus avant l'action prise ou selon ce que le Commanditaire estime juste et approprié. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des communications électroniques qui ne peuvent être livrées en raison de toute forme de filtrage actif ou passif de quelque nature que ce soit, ou d'un espace insuffisant dans le courriel du candidat ou dans un autre compte pour recevoir des messages. **MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER LE SITE WEB DU CONCOURS OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE ÉTAIT EFFECTUÉE, LE COMMANDITAIRE POURRAIT DISQUALIFIER UNE TELLE PERSONNE ET SE RÉSERVERAIT LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS (Y COMPRIS DES HONORAIRES D'AVOCAT) ET D'EXERCER AUTRES RECOURS À L'ENCONTRE D'UNE TELLE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

**11. Quittance.** En participant au Concours, le candidat accepte de libérer et de dégager de toute responsabilité les Entités du Concours, et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents, successeurs et ayants droit (« **Parties exonérées** »), concernant toutes les réclamations, coûts, pertes, dommages ou blessures de quelque nature que ce soit découlant de la participation du candidat au Concours ou liés à un prix (y compris, sans limitation, les pertes, les dommages ou les blessures à l'équipement ou aux autres biens du candidat ou de toute autre personne; ou à leurs personnes, liés à la participation au Concours; ou découlant de toute violation des droits de publicité ou de confidentialité, ou des allégations de diffamation ou de représentation trompeuse; ou sur la base de toute réclamation pour violation de la propriété intellectuelle ou d'autres droits; ou de toute erreur typographique, humaine ou autre erreur d'impression, de toute offre, sélection, opération ou annonce d'une activité ou d'un prix du Concours). Sans limiter la généralité de ce qui précède, le candidat convient que les Parties exonérées : (a) n'ont pas donné et ne seront pas responsables de quelque manière que ce soit de toute garantie ou représentation, expresse ou implicite, en fait ou en droit, dans le cadre du Concours et/ou en ce qui concerne le ou les prix(s), y compris, sans limitation, la qualité ou l'adéquation de tout prix à un usage particulier; (b) ne conservent aucun contrôle sur le personnel, l'équipement ou le fonctionnement de tout transporteur, ligne d'expédition, compagnie d'autobus ou de limousine, entreprise de transport, hôtel, fabricant, par voie aérienne, d'eau ou de surface, ou une autre personne ou entité fournissant des services, des produits ou des hébergements (« **Fournisseurs** ») dans le cadre du ou des prix(s) fournis dans le cadre du Concours; et (c) ne seront pas responsables des blessures, dommages, pertes, dépenses, accidents, retards, inconvénients ou autres irrégularités résultant ou découlant de : (i) un acte ou une omission injustifié(e), négligent(e) ou non autorisé(e) de la part des Fournisseurs ou de l'un de leurs agents; préposés, employés ou entrepreneurs indépendants, (ii) par tout défaut ou défaillance d'un véhicule, de l'équipement, d'un intermédiaire, d'un service ou d'un produit qui appartient, est exploité, est fournis ou autrement utilisés par l'un de ces Fournisseurs, (iii) par un acte ou une omission injustifié(e), négligent(e) ou non autorisé(e) de la part de toute autre personne ou entité qui n'est pas un employé des Parties exonérées; et (iv) par toute cause, condition ou tout événement, quel qu'il soit, hors du contrôle des Parties exonérées. Le Demandeur accepte en outre d'indemniser et de dégager les Parties exonérées de toute responsabilité résultant ou découlant du Concours et de renoncer à tous les droits d'intenter toute réclamation, action ou procédure à l'encontre des Parties exonérées. Le Commanditaire n'est pas responsable des actions des candidats en lien avec le Concours, y compris les tentatives des candidats de contourner le Règlement officiel ou d'interférer autrement avec l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du Concours.

**12. Communiqué publicitaire.** Sous réserve de la loi applicable, les Gagnants accordent irrévocablement aux Parties exonérées, et à chacun de leurs titulaires de licence, et leurs successeurs, cessionnaires et sous-licenciés, le droit et l'autorisation d'utiliser leur nom, les pseudonymes de médias sociaux, la voix, la ressemblance et/ou le matériel biographique à des fins de publicité ou promotionnelles en lien avec le Concours, dans toutes les formes de médias et par tous les moyens et supports (actuellement et ultérieurement connus), et sur les produits, services, le matériel publicitaire et promotionnel connexes (actuellement connus ou développés ultérieurement), dans le monde entier, de manière perpétuelle, sans aucun(e) obligation, avis ou contrepartie, sauf pour l'attribution de chaque prix aux Gagnants.

**13. Suspension / Modification / Résiliation.** Si le Commanditaire n'est pas en mesure de poursuivre le Concours en raison de tout événement hors de son contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une inondation, une épidémie, un tremblement de terre, une explosion, un conflit de travail ou une grève, une catastrophe naturelle ou un ennemi public, une défaillance des communications ou de l'équipement; des interruptions de service ou de service public, une émeute ou des troubles civils, une menace ou une activité terroriste, une guerre (déclarée ou non), toute interférence avec le Concours par toute partie, ou toute loi, ordonnance ou réglementation fédérale, étatique, provinciale ou d'un gouvernement local, une ordonnance d'un tribunal ou d'une juridiction, ou toute autre cause qui n'est pas raisonnablement sous le contrôle du Commanditaire (individuellement, un cas de « **Force majeure** »), le Commanditaire aura le droit de modifier, suspendre ou résilier le Concours. Le Commanditaire se réserve également le droit, à sa seule et absolue discrétion : (a) de modifier, suspendre ou résilier le Concours si des causes indépendantes de la volonté du Commanditaire corrompent ou interfèrent avec l'administration, l'intégrité, le fonctionnement, la sécurité ou le bon déroulement du Concours; ou (b) pour disqualifier tout candidat ayant, ou soupçonné d'avoir : (i) altéré le processus de participation ou de fonctionnement du Concours; (ii) agit en violation du présent Règlement officiel; ou (iii) agit de manière antisportive.

**14. Loi applicable/Limitation de responsabilité.** Tous les problèmes et toutes les questions concernant l'interprétation, la validité et le caractère exécutoire du présent Règlement officiel, ou encore les droits et obligations des candidats, du Commanditaire ou des Parties exonérées en lien avec le Concours, sont régis et interprétés conformément aux lois internes de l'État de Californie, sans donner effet aux règles de choix de la loi applicable ou de conflit de lois ou à des dispositions qui entraîneraient l'application d'autres lois.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, LE CANDIDAT CONVIENT QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE : (A) LES LITIGES, LES RÉCLAMATIONS ET LES CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU CONCOURS OU LIÉES À CELUI-CI; OU TOUT PRIX DÉCERNÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À UNE FORME QUELCONQUE DE RECOURS COLLECTIF; (B) TOUTES LES RÉCLAMATIONS, LES JUGEMENTS ET LES ATTRIBUTIONS SERONT LIMITÉS AUX DÉBOURS RÉELS DE TIERS ENGAGÉS (LE CAS ÉCHÉANT) NE DEVANT PAS DÉPASSER DIX DOLLARS (10 \$), MAIS EN AUCUN CAS LES HONORAIRES D'AVOCAT NE SERONT ACCORDÉS OU RECOUVRABLES; ET (C) EN AUCUN CAS UN CANDIDAT NE SERA AUTORISÉ À OBTENIR, ET LE DEMANDEUR RENONCE PAR LES PRÉSENTES SCIEMMENT ET EXPRESSÉMENT À TOUS LES DROITS DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX, DES PERTES DE PROFITS ET/OU TOUT AUTRE DOMMAGE, AUTRES QUE LES DÉBOURS RÉELS NE DÉPASSANT PAS DIX DOLLARS (10 \$), ET/OU TOUT DROIT DE MULTIPLIER OU D'AUGMENTER AUTREMENT LES DOMMAGES. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ, DE SORTE QUE CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

**15. Résolution des différends.** Chacune des parties accepte de régler définitivement tous les différends uniquement par voie d'arbitrage; à condition, toutefois, que le Commanditaire ait le droit de demander une injonction ou une réparation équitable devant les tribunaux d'État et fédéraux du comté de Los Angeles, en Californie et tout autre tribunal ayant compétence sur les parties. Dans le cadre de l'arbitrage, il n'y aura aucun juge ou jury, et l'examen sera de nature limitée. La décision de l'arbitre et le verdict sont définitifs et contraignants, à quelques exceptions près, et peuvent faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Les parties acceptent que, à l'exception des stipulations ci-dessus, toute réclamation, tout procès, toute action ou toute procédure découlant du présent Concours, ou s'y rapportant, doit être réglé(e) uniquement au moyen d'un arbitrage contraignant devant un arbitre unique en vertu des règles intitulées « Arbitration Rules Procedures » (règles régissant les procédures d'arbitrage) de JAMS Inc (« **JAMS** ») ou de tout successeur de JAMS. Si JAMS ne souhaite pas ou ne peut pas fixer une date d'audition dans les quatorze (14) jours du dépôt d'une « demande d'arbitrage », chaque partie peut choisir que l'arbitrage soit administré par l'association dénommée « American Arbitration Association » (« **AAA** ») ou tout autre service d'administration d'arbitrage mutuellement convenu. Si une audition en personne est nécessaire, elle aura lieu dans le comté de Los Angeles, en Californie. La loi fédérale ou étatique qui s'applique au présent Règlement officiel s'appliquera également pendant l'arbitrage. Les différends ne seront arbitrés que sur une base individuelle et ne seront pas regroupés avec toute autre procédure impliquant des réclamations ou une controverse d'une autre partie, y compris tout recours collectif; cependant, si, pour une raison quelconque, un tribunal ou un arbitre juge que cette restriction est excessive ou inapplicable, l'accord d'arbitrage ne s'appliquera pas et le différend devra être porté devant un tribunal compétent dans le comté de Los Angeles, en Californie. Le Commanditaire accepte de payer les frais administratifs et les honoraires de l'arbitre nécessaires pour mener l'arbitrage (mais à l'exclusion spécifique de tous les frais de déplacement ou d'autres frais du candidat à l'audition d'arbitrage). Chaque partie peut, nonobstant cette disposition, porter des réclamations admissibles devant la Cour des petites créances.

**16. Aucune obligation d'utilisation.** Le Commanditaire n'aura aucune obligation (explicite ou implicite) d'utiliser ou d'exploiter autrement toute Soumission ou, si elle est commencée, de poursuivre la distribution ou l'exploitation de celle-ci, et le Commanditaire peut à tout moment abandonner l'utilisation de la Soumission pour quelque raison que ce soit, avec ou sans justification ou excuse juridique, et les candidats n'auront pas le droit à des dommages-intérêts ou à autre recours pour cette raison.

**17. Dates et échéances/Nombre prévu de participants.** En raison de la nature et de la portée uniques du Concours, le Commanditaire se réserve le droit, en plus des autres droits réservés aux présentes, de modifier toute date ou échéance énoncée dans le présent Règlement officiel ou régissant autrement le Concours. Le Commanditaire ne peut prédire avec précision le nombre de candidats qui participeront au Concours. Le Commanditaire peut choisir d'annuler le Concours s'il ne reçoit pas au moins vingt (20) Candidatures valides/admissibles.

**18. Documentation supplémentaire.** Si le Commanditaire souhaite obtenir des cessions, des certificats d'engagement supplémentaires pour la Soumission ou d'autres documents que le Commanditaire peut raisonnablement exiger afin d'exécuter les objectifs et les intentions du présent Règlement officiel, le Candidat accepte de les signer à la demande du Commanditaire à cet effet.

**19. Liste des Gagnants du Concours.** Pour recevoir toute liste des Gagnants exigée par la loi, envoyez une enveloppe-réponse affranchie (avant le 30<sup>er</sup> septembre 2023) à : Liste des gagnants du Concours de bourses d'études, DAVEXLABS LLC, faisant affaires sous le nom de L'ANZA, 720 Wilshire Blvd. #200, Santa Monica, CA 90401 États-Unis.

**20. Identification du Commanditaire.** Ce Concours est commandité par DAVEXLABS LLC, faisant affaires sous le nom de L'ANZA, 720 Wilshire Blvd. #200, Santa Monica, CA 90401 États-Unis. Les références à des tiers en lien avec des prix et/ou des sites Web ou services de tiers ne figurent qu'à des fins de référence et d'identification et ne visent pas à suggérer une approbation, un parrainage ou une affiliation avec le Commanditaire ou le Concours.

**21. Renseignements soumis.** Comme condition de participation au Concours, le candidat donne son consentement au Commanditaire pour obtenir et transmettre son nom, son adresse et d'autres renseignements à des tiers dans le but d'administrer ce Concours et de se conformer aux lois, réglementations et règles applicables. Tout renseignement que le candidat fournit au Commanditaire peut être utilisé pour communiquer avec le candidat en lien avec ce Concours ou sur la liste des gagnants du Concours. Tout renseignement recueilli auprès de vous dans le cadre de ce Concours sera utilisé conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire disponible sur notre site Web.

**22. Divers.** L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition du présent Règlement officiel ou des Documents d'acceptation du Prix n'affectera pas la validité ou le caractère applicable d'une autre disposition. Si une disposition du Règlement officiel ou des Documents d'acceptation du Prix est jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les autres dispositions resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes, et ce, comme si la disposition non valide ou illégale ne figurait pas aux présentes. L'omission par le Commanditaire de faire appliquer une condition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. Les candidats acceptent de renoncer à tout droit de faire valoir l'ambiguïté du présent Règlement officiel. Les en-têtes sont uniquement destinés à des fins de référence et ne seront pas réputés affecter de quelque manière que ce soit la signification ou l'intention des documents ou d'une de leurs dispositions. En cas de divergence ou d'incohérence entre les déclarations ou autres énoncés contenu(s) dans tout matériel lié au Concours, toute politique de confidentialité ou les conditions d'utilisation sur le site Web du Concours et/ou les modalités du Règlement officiel, le Règlement officiel prévaudra.